

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2680

présenté par

Mme Dalloz, Mme Louwagie, Mme Bonnivard, M. Hetzel, M. Neuder, M. Breton, M. Viry,
M. Descoeur et M. Cinieri

ARTICLE 15:

Supprimer l'alinéa 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'opérateur France compétences a déjà bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 2 milliards d'euros dans le cadre du dernier PLFR pour 2022 en juillet dernier.

Il doit désormais parvenir à restaurer sa trésorerie et à trouver son modèle économique par des mesures structurelles.

Dans cet esprit, il ne paraît pas souhaitable d'augmenter à nouveau la taxe qui lui sera affectée pour 2023.